

Direction Générale Développement

REF : DGADEV2014001

Signataire : MPB/MM

Séance du Conseil Municipal du 30/01/2014

RAPPORTEURS : Evelyne YONNET / Jean Yves VANNIER

OBJET : Cession des terrains de la Ville dans le périmètre de la ZAC Centre Moutier à l'aménageur Deltaville.

EXPOSE :

La ZAC Centre Moutier a été créée le 18 octobre 2011 par délibération du conseil communautaire de Plaine Commune, après approbation par ce même conseil du bilan de concertation et du dossier de création.

Cette ZAC s'inscrit dans le PNRQAD (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés) d'Aubervilliers dont la convention a été signée le 17 décembre 2010.

Le programme d'aménagement de cette ZAC a pour objet la rénovation urbaine, économique et sociale de trois îlots et la création de voies en centre-ville d'Aubervilliers. Il contribue à la résorption de l'habitat indigne, à assurer le maintien de la diversité sociale, à requalifier l'espace public et à redynamiser l'activité commerciale.

La programmation prévisionnelle de la ZAC prévoit :

- La construction de 226 logements (avec un programme prévisionnel de 46% de locatif social, 14% d'accession sociale et 40% d'accession libre).
- La création d'un espace public sur l'îlot Heurtault sous forme d'un passage modes doux ou zone de rencontre (Zone 30) reliant la rue du Goulet à la rue Heurtault.
- La réalisation d'un passage public entre la rue Ferragus et la rue Moutier.
- La requalification de la rue du Moutier (élargissement des trottoirs, suppression du stationnement, passage en zone 30).

La Ville a toujours souhaité céder les biens lui appartenant inscrits dans le périmètre de la ZAC Centre- Moutier afin d'aider à la réalisation de l'opération d'aménagement Centre-Moutier. Il s'agit des terrains cadastrés J33, K 117, K129, K130, K131, K132 et K135. S'agissant des biens cadastrés J33 (8 rue SCHAEFFER) et du pavillon édifié sur la parcelle K117, la prise de possession par l'aménageur interviendra le 30 juin 2015.

Ces cessions prendront la forme d'un acte de participation financière de la commune au titre des dispositions de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme et valorisées à hauteur du montant auquel les biens ont été acquis par la Commune, majoré des frais notariés.

Il est demandé au Conseil d'approuver la cession dans le cadre d'un apport en nature conformément aux dispositions de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme, des biens,

propriété de la Ville situés sur les parcelles cadastrées J33, K 117, K129, K130, K131, K132 et K135 à la société DELTAVILLE, dans le cadre de l'opération d'aménagement ZAC Centre-Moutier,

Il est demandé au Conseil de dire que les biens sont valorisés à hauteur de 656.500€, les frais d'actes et de publication seront à la charge de l'aménageur.

Direction Générale Développement / Direction Générale Développement

Direction Générale Développement

REF : DGADEV2014001

Signataire : MPB/MM

OBJET : Cession des terrains de la Ville dans le périmètre de la ZAC Centre Moutier à l'aménageur Deltaville.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1523-2 ;

Vu le Code l'urbanisme, et notamment son article L.300-5 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Plaine Commune du 18 octobre 2011 créant la Zone d'Aménagement Concertée Centre Moutier ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Plaine Commune du 22 mai 2012 confiant, en sa qualité de concédant, à la SEM Deltaville, la réalisation de l'aménagement de la ZAC Centre Moutier ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Plaine Commune du 2 avril 2013 approuvant la convention tripartite fixant les modalités de versement des subventions pour la ZAC Centre-Moutier

Vu la délibération du conseil municipal du 28 février 2013 approuvant la convention de subvention entre la Communauté d'agglomération Plaine Commune, la ville d'Aubervilliers et la société DELTAVILLE pour le versement par la ville d'Aubervilliers d'une subvention à l'opération d'aménagement ZAC CENTRE MOUTIER,

Considérant l'article 16 de la concession d'aménagement relative à la réalisation de la ZAC Centre Moutier précisant que le concessionnaire peut recevoir des subventions (apports en nature) des autres collectivités territoriales que la collectivité concédante,

Considérant la nécessité par la Ville d'Aubervilliers d'apporter à l'équilibre de l'opération une participation sous la forme d'un apport de terrains de la Ville cadastrés J33, K117, K135, K129, K132, K131 et K130.

A la majorité des membres du conseil, Mme DESCAMPS et M. PAUPERT du groupe "Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus

DELIBERE :

APPROUVE la cession dans le cadre d'un apport en nature conformément aux dispositions de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme, des biens, propriété de la Ville situés sur les parcelles cadastrées J33, K 117, K129, K130, K131, K132 et K135 à la société DELTAVILLE, dans le cadre de l'opération d'aménagement ZAC Centre-Moutier.

DECIDE que s'agissant des biens cadastrés J33 (8 rue SCHAEFFER) et du pavillon édifié sur la parcelle K117 (16 rue Ferragus), la prise de possession par la société DELTAVILLE interviendra le 30 juin 2015.

DIT que les biens sont valorisés à hauteur de 656.500€(SIX CENT CINQUANTE SIX MILLE CINQ CENT EUROS).

le Maire Adjoint

Daniel GARNIER

Reçu en Préfecture le : 07/02/2014

Publié le 05/02/2013

Certifié exécutoire le : 07/02/2014

Le Maire Adjoint
Daniel GARNIER